

PROJET D'ORGANISATION D'UNE TOMBOLA
NATIONALE AU RWANDA.-

CHAPITRE I : INTRODUCTION

A° DEFINITION : Qu'est - ce qu'une tombola ?

Une tombola est une loterie de société où chaque gagnant reçoit un don en nature. Cela nous amène à définir, à son tour, le terme "Loterie" ; celle - ci est un jeu de hasard où l'on distribue un certain nombre de billets numérotés sous forme de vente et où les lots sont attribués à ceux qui sont désignés par le sort. Les fonds récoltés grâce à la tombola reviennent à l'Etat ou aux particuliers, suivant celui qui l'a organisée et financée. De façon générale, lorsque ces fonds reviennent à l'Etat ou à une entreprise d'intérêt public, ils sont destinés à des objectifs tels que :

- 1) La bienfaisance
- 2) Des buts artistiques et culturels
- 3) Un projet du gouvernement
- 4) Des nécessités particulières à telle ou telle collectivité urbaine ou campagnarde.
- 5) Le Renflouement du budget général de l'Etat
- 6) Des objectifs divers

B) Dans quel but, le Ministère de la Jeunesse organise - t - il aujourd'hui une tombola nationale ?

1) La tombola est une forme de loisirs. Elle permet à notre population de se livrer à un jeu de hasard où chaque personne se trouve excitée par la possibilité du gain sans aucun risque de se voir éventuellement ruiné, parce que les frais de participation sont réduits.

2) Etant de caractère national, la tombola permet une certaine sensibilisation de la masse à un idéal commun : la participation, par l'achat d'un billet, à la construction du pays dans le secteur vers lequel les fonds récoltés de cette façon seront dirigés. Ce n'est donc pas une "duperie certaine et bonheur recherché par des fous", comme le dit Stendhal, mais une volonté de participation à peu de frais au développement national du pays.

3) Dans ce sens le Ministère de la Jeunesse fera appel à la Nation pour que la participation de chaque Rwandais intéressé par la tombola nationale soit une détermination à la construction du Rwanda. Il fera également appel à toutes les personnes de bonne volonté, pour l'obtention d'une gamme la plus étendue possible des lots à proposer aux participants de la tombola.

Les fonds récoltés par la tombola seront dirigés dans l'un des secteurs de développement qui intéressent le Ministère de la Jeunesse en priorité. Nous pensons qu'ils pourraient être employés à la promotion des Loisirs dont la carence se fait de plus en plus sentir dans notre pays à mesure que le facteur "temps libre" acquiert chez nous une intensité de plus en plus tangible.

CHAPITRE II : Organisation d'une tombola nationale

La réalisation d'un projet aussi vaste qu'une tombola nationale exige une organisation méticuleuse ne laissant au hasard aucune de ses phases d'exécution. Ces phases se succèdent comme suit :

A° Mise sur pied d'un conseil d'Administration

Celui - ci est l'organe directeur, chargé de l'organisation de la tombola ainsi que la supervision de toutes les activités qui s'y rapportent.

Le conseil d'Administration doit être composé de personnes disponibles à tout moment, donc provisoirement déchargées de leurs attributions habituelles afin qu'elles se consacrent exclusivement à ce projet jusqu' à sa réalisation complète.

1° - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Un Président
- Un vice - président
- Un secrétaire
- Un Trésorier
- Deux commissaires aux comptes
- 3 membres consultants

2° - ATTRIBUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est chargé de :

- La diffusion, la publicité et la propogande de la tombola nationale
- La supervision de toutes les opérations de la tombola nationale
- La gestion des fonds lui confiés
- L'impression des billets
- L'évaluation du nombre de billets à imprimer
- La fixation du prix des billets
- L'installation des comptoirs de vente
- La distribution des billets
- La prévision et organisation des moyens de déplacement

- La recherche des lots et leur mise en gamme
- Le contrôle des vendeurs (question honnêteté)
- Programmation du délai de réalisation accordé au projet (date de mise en vente des billets, lieu, date et heure du tirage, modalités de tirage)
- Le contrôle des rentrées (fonds, souches et invendus)
- L'étude des méthodes de distribution des lots
- Le contact avec les autorités intéressées, devant accorder l'autorisation d'organiser la tombola (relations publiques)
- La recherche du patronnage
- La détermination du siège du conseil d'administration.

3° PROJET DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le Ministre de la Jeunesse : Président d'Honneur
- 3 fonctionnaires du Mijeunesse
- 1 représentant du Comité National des Sports et Loisirs
- 1 représentant de l'organisation nationale scout
- 1 représentant du Lions'Club
- 1 représentant du Ministère des Affaires Sociales
- 1 représentant de la chambre de commerce.

Ce projet de composition sera rendu effectif par le Ministre de la Jeunesse qui désignera nominalement les personnes concernées.

B° QUETE DES LOTS

Le montant à investir sera déterminé et fourni par le Ministère de la Jeunesse (B.O) ; il ne devrait pas être inférieur à 1 million 500 mille francs Rwandais, cela pour que la gamme des lots à proposer aux acheteurs soit la plus grande possible. Le montant ainsi investi serait pour une part destiné à l'achat des lots. En plus le Ministère de la Jeunesse devra faire appel aux sociétés, entreprises, commerçants, organismes philanthropiques et gens de bonne volonté susceptibles d'offrir soit de l'argent, soit une donation en nature, chacun s'exécutant selon sa mesure et son bon vouloir pour la réussite du projet.

- Un compte bancaire pour la tombola sera ouvert dans une des banques de Kigali pour recevoir l'argent reçu des bienfaiteurs.

- Les lots en nature seront reçus et collectés par un membre du conseil d'Administration désigné pour cela.

- La quête des lots chez ces bienfaiteurs sera assurée grâce à une lettre de Monsieur le Ministre de la Jeunesse qui s'adressera à eux. Cette procédure officielle aura sans doute plus d'effet, que les contacts personnels et privés dont on ne saurait augurer l'issue.

C° L'IMPRESSTON DES BILLETS.

1° L'impression des billets sera confiée à l'Imprimerie Nationale.

Une réduction sur le prix d'impression pourra être discutée.

2° La formule et la forme des billets seront déterminées par le Conseil d'Administration. Toutefois, pour la forme, il faudrait s'en tenir à des billets de petit format, faciles à porter. Les carnets, aussi devront être faciles à porter et à liquider (carnets de 20 à 25 billets).

De façon générale, la phase de l'impression des billets se trouve confrontée à des problèmes majeurs qu'on doit résoudre à tout prix sous peine de voir échouer la tombola : Ces problèmes sont les suivants :

- Les mesures de sécurité à prendre pour éviter la falsification ou l'imitation des billets
- La technique d'impression à adopter
- La qualité du papier à choisir
- Le style et l'aspect à conférer au billet

a) Mesures de sécurité à prendre pour éviter toute falsification ou imitation des billets.

Lors de l'impression des billets, il faut vérifier que le nombre de billets demandé a été imprimé, que les imprimeurs n'ont pas produit d'excédents susceptibles de fausser les comptes lors des ventes. Ces mesures seront prises entre les autorités du Mijeunesse et la Direction Générale de l'Imprimerie Nationale.

b) La technique d'impression à adopter :

Lorsque les billets circulent durant un laps de temps prolongé, il y a toujours risque de falsification ou imitation de la part des faussaires décidés à opérer pour leur compte des ventes clandestines. Il faut donc, pour prévenir ce danger, choisir une méthode d'impression complexe, différente des techniques habituellement usitées dans le pays, dans la mesure où notre Imprimerie Nationale en sera capable. Ordinairement, l'impression des billets de tombola et de loterie est réalisée avec la méthode offset car elle donne des caractères clairs et sans bavures qu'il est difficile de falsifier.

En outre, il faut décider quelle encre, il faut employer.

c) La qualité du papier

Le délai imparti à la distribution des billets, à leur vente et à la collecte des recettes pourra être long (2 mois, 3 mois). Dès lors il y a risque de voir les billets vendus froissés, salis, déchirés, de sorte qu'au tirage les numéros seront effacés et illisibles. Pour éviter ce risque, il faudra prendre le meilleur papier qui soit pour le moment, c'est à dire ce lui qui contient le plus de chiffons possible (50 %).

A noter que le papier servant pour les billets de banque contient du chiffon à 100 %. Quoi qu'il en soit, il faut éviter d'employer le papier contenant du bois, papier relativement bon marché mais qui ne dure pas, surtout chez les personnes peu soigneuses.

d) Le style et l'aspect à conférer au billet

Le billet de tombola ne doit pas être d'aspect impersonnel et vulgaire comme un ticket d'autobus. Il doit avoir un aspect attrayant pour l'acheteur. En outre, il faut, dans la mesure du possible rechercher des dessins d'assez grande finesse qui compliquent toute tentative de falsification, et qui s'apparentent à ceux des billets de banque. Faute de mieux, l'on peut s'en tenir aux dessins géométriques qui exercent un certain attrait sur celui qui achète. Il faut aussi que, de façon générale, ces dessins comportent une signification claire pour l'acheteur.

En définitive, tous ces détails seront discutés et réglés au sein du Conseil d'Administration.

D° PRIX DU BILLET

Le Conseil d'Administration fixera le prix du billet. Il tiendra compte du standing de vie de la majorité de la population. Le salaire minimum d'un ouvrier étant de 30 frs, le prix d'un billet ne devrait pas dépasser les 20 ou 25 frs.

E° LE NOMBRE DE BILLETS à IMPRIMER

Le nombre des billets à imprimer dépend de plusieurs facteurs : il y a notamment:

- a) - Les possibilités de distribution et de vente des billets
- b) - L'étendue du territoire
- c) - La démographie
- d) - Le standing de vie de la population

1) Les possibilité de distribution des billets influencent beaucoup l'estimation du nombre à imprimer. Cependant comme notre réseau routier est relativement dense et développé, il n'y a aucun inconvénient dans la distribution des billets : s'il ne s'agissait que de ce seul critère on imprimerait autant de billets qu'on voudrait.

2) L'étendue du territoire : En corrélation avec le réseau routier, l'étendue d'un pays où s'organise une tombola, détermine en partie l'estimation du nombre de billets à imprimer. S'il s'agit d'un territoire vaste, au réseau routier déficient, cela constitue un obstacle majeur à l'organisation d'une tombola et à sa réussite. Le cas ne se pose pas pour nous cependant. Le Rwanda est un petit pays de 26.338 Km². Toutes ses contrées sont relativement proches l'une de l'autre et faciles à joindre. Il n'y a aucune région inaccessible ou difficile à contrôler.

3) La démographie de la population

Actuellement, la population du Rwanda s'élève à 4.220.000 habitants. Dans ce nombre nous comptons approximativement :

- Population employée par le gouvernement : Statistiques 1975

- Sous - Statut : ± 5.000 personnes

- Sous - Contrat : + 3.000 personnes

- Population employée par les sociétés (Fin 1975)

- 14.000 personnes

- Population employée par les services parastataux (Fin 1975)

- 2.500 personnes

- Travailleurs saisonniers : 5.000 personnes

TOTAL personnes rémunérées : 29.500 personnes. En arrondi nous avons 30.000 pers.

Des 4.220.000 de personnes, nous comptons :

- 30.000 personnes salariées

- 4.190.000 personnes non salariées.

Cette dernière catégorie de Rwandais sera comptée par familles.

Chaque famille comptant en moyenne 5 personnes, nous aurons

838.000 familles. Chaque chef de famille pouvant se procurer un billet nous avons 838.000 possibilités d'achat de billets.

Nous aurons donc au total :

30.000 personnes salariées pouvant donc se procurer un billet

838.000 chefs de familles pouvant se procurer un billet

868.000 possibilités d'achat de billets pour notre tombola.

Cependant, pour garder une marge de sécurité, nous pouvons,

honnêtement estimer que sur ces 838.000 possibilités, 200.000 au moins ne sont sûres et nous pouvons les exclure. Il nous est donc possible de faire imprimer, 600.000 billets (les dizaines de milliers sont négligées exprès)

4) Le Standing de vie de la population

Comme déjà dit, le salaire journalier en milieu rural est de 30 frs. Or la majorité de la population se trouve dans ce milieu. Nous pouvons donc fixer le prix d'un billet à 20 frs, sans risque de spolier le chef de famille aux obligations si nombreuses.

Par contre, vu l'état de pauvreté où se trouvent nos familles, avec une publicité bien menée, nous pouvons pousser chaque chef de famille à se procurer un billet de 20 frs, donc une chance de gagner un gros lot ou un lot moyen susceptible de modifier avantageusement le mode de vie précaire de sa famille. De là s'en suit que dans la fixation de la gamme des lots, nous devons insister beaucoup sur les gros lots qui, psychologiquement, attirent le plus, la clientèle et stimulent chez celle - ci l'esprit de risque qui est à la base de tout jeu de hasard.

.../...

F° ORGANISATION DES VENTES : Distribution des billets

1) Pour la réussite, de cette tombola nationale nous devons organiser la vente des billets de sorte que le public au quel nous nous adressons et duquel nous dépendons n'ait aucune difficulté à trouver la marchandise que nous lui proposons. Dès que la tombola sera lancée et que ses objectifs seront mis en relief, il sera nécessaire d'assurer un contact permanent entre le billet à vendre et le client potentiel.

Puisqu'il s'agit d'une tombola nationale, tout le territoire de la République Rwandaise devra être touché. C'est à dire que toutes les 10 préfectures et les 143 communes recevront un nombre de billets égal au prorata de la population et de la densité de celle - ci dans chacune de celle - ci dans chacune de ces circonscriptions administratives.

2) Le système de vente à employer, les Centres d'intérêt où la distribution des billets se fera, les agents principaux de vente ainsi que les autres intermédiaires dont les services nous seront nécessaires, tous ces détails seront mis au point et adoptés par le Conseil d'Administration.

a) Système de vente à employer

Vu la dispersion de l'habitat au Rwanda, nous devons adopter le système de vente indirecte. Cela voudrait dire que la vente s'effectuera par l'intermédiaire des agents principaux qui reçoivent des grandes quantités des billets pour les distribuer à leur tour à leurs vendeurs pour le détail.

Ces agents doivent être choisis présentant des garanties suffisantes. De plus, ce système présente des avantages certains : contrôle des ventes plus facile à cause des intermédiaires, danger de vol moins grand à cause du fractionnement du nombre des carnets, comptabilité plus aisée.

b) Centres d'intérêt où la distribution se fera :

- Centres de coordination :

- Kigali, Gitarama, Butare, Gikongoro, Cyangugu, Kibuye, Ruhengeri, Gisenyi, Kibungo, Byumba, Nyabisindu, Rwamagana.

- Centres et comptoirs de vente :

KIGALI : Bata, Alirwanda, Caritas-Rwanda, MUNYAMPETA, MIRONKO, ISRAEL FRERE, Imexrwa, Boulangeries Idéal + Athénée, Pharmacie de Kigali, Sierra, Kiyovu, Mille collines, Impala, Nyamirambo (Devinière Bar), RUBASHA, MAJYAMBERE, Centre Culturel Français, Someca, Tabarwanda, Magasin TRAFIPRO, Compréf, Etablissement scolaires, Poste, Bureaux communaux.

- BUTARE : U.N.R., Librairie Universitaire, Bata, Chez CHRISTINE, Hôtel Faucon + Ibis, Alexakis, TRAFIPRO, Etablissements Scolaires, Ngoma, Compréf, Bureaux Comm.
- CYANGUGU : Kamembe (Abdulatif), Hôtel Rusizi, TRAFIPRO, Bata, Etablissements Scolaires Compréf, Bureaux Communaux.
- GITARAMA : Magasin TRAFIPRO, Compréf, Murambi, Magasin BIZIMANA, Etablissement scolaires, Ruhango (Centre de Négoce), Bureaux Communaux.
- KIBUYE : Compréf, TRAFIPRO, ABAHIZI, Etablissements Scolaires, Nyamishaba, Guest House, Bureaux Communaux.
- NYABISINDU : SOSECO, TRAFIPRO, Postes (P.T.T.), Etablissements Scolaires, Compréf, Bureaux Communaux.
- RUHENGARI : Muhabure Hôtel, Banque de Kigali, Etablissements Scolaires, Compréf, B.C.
- GISENYI : Bata, Bralirwa, Hôtel Beau Séjour, Hôtel Palm Beach, Pharmacie de Bugoyi, Etablissements Scolaires, Compréf, Bureaux Communaux.
- GIKONGORO : P.T.T., Socofi, Compréf, Etablissements Scolaires, Bureaux Communaux.
- BYUMBA : Mulindi, Compréf, P.T.T., Etablissements Scolaires, Bureaux Communaux.
- KIBUNGO : Compréf, TRAFIPRO, P.T.T., Etablissements Scolaires, Bureaux Communaux.
- RWAMAGANA : C.E.R., TRAFIPRO, P.T.T.

c) Agents de vente et autres intermédiaires.

Pour plus de sûreté, les ventes dans chaque Préfecture seront confiées aux Préfets de Préfecture qui se chargeront de mettre sur pied un Comité de ventes supervisant toutes les activités relatives à la Tombola dans la Préfecture. Ce Comité comprendra obligatoirement l'Encadreur Régional de la Jeunesse, puisqu'il est le représentant du Mijeunesse dans la Préfecture. Parmi les comptoirs possibles précités, le comité de Préfecture pour la Tombola choisira ceux qui sont les plus accessibles au public et offrent le plus de garanties contre le vol des recettes ou la disparition des billets.

Au niveau de la Commune, le Bourgmestre et l'Encadreur Communal ainsi que d'autres personnes désignées par le Bourgmestre superviseront la vente des billets dans la Commune.

3) Rémunération des vendeurs.

- Les vendeurs de billets seront rémunérés soit en espèce, soit en billets.

a) En argent : Les vendeurs recevront un salaire proportionnel aux billets vendus. Par exemple, pour 1000 billets vendus, ils recevront chacun 200 frs tirés de la somme récoltée, ou alors le Conseil d'Administration déterminera à sa guise le salaire à donner à tous les intermédiaires moins les Encadreurs de la Jeunesse.

b) En billets : Le Conseil d'Administration déterminera le nombre de billets que chaque vendeur pourra s'octroyer en guise de rémunération de ses services.

4) Estimation du nombre des billets à distribuer dans chaque Préfecture et Centre d'Intérêt. (Voir tableau suivant)

- IMPRESSION ET DISTRIBUTION DE 600.000 BILLETS.

Préfecture	Nombre de billets/centres urbains	Nbre de billets/préf. pour les communes	Nbre de Communes	TOTAL
KIGALI	70.000	35.000	17	105.000
BUGARE	50.000	56.000	20	106.000
GITARAMA	12.000	50.000	17	62.000
GIKONGORO	3.000	35.000	13	38.000
CYANGURU	9.000	35.000	11	44.000
KI BUYE	3.000	35.000	9	38.000
GISENYI	24.000	40.000	12	64.000
RUHengeri	9.000	54.000	15	63.000
BYUMBA	3.000	30.000	17	33.000
KI BUNGO	3.000	30.000	11	33.000
RWAMAGAYA	5.000	-	-	5.000
NYABISINDU	9.000	-	-	9.000
TOTAL	200.000	400.000	- 143	600.000

Avec la distribution de 600.000 billets, nous avons comme valeur globale maximum : $20 \text{ frs} \times 600.000 = 12.000.000 \text{ frs}$.

La valeur des lots doit être au moins d'un quart des fonds récoltés. En comptant sur un maximum des recettes, nous aurons pour les lots ; la valeur de 3.000.000 frs.

5) Achat des lots

Avec cette valeur de 3.000.000 frs et en comptant sur une intervention probable des sociétés et des personnes bénévoles auxquelles nous ferons appel nous pouvons prévoir la liste suivante des lots répartis en 3 gammes. Ces lots devront être les plus attrayants possible.

GROS LOTS.

- Une voiture V.W
- Des moto "Honda"
- Des machines à coudre
- Des vélos
- Des radios

LOTS MOYENS.

- Montres
- Cartons de savons
- Fers à repasser
- Lampes "tempête"
- Chemises
- Couvertures
- Casier de Primus
- Casier de Fanta
- Souliers etc...

LOTS DE CONSOLATION.

- Houes
- Machettes
- Bassins
- Casseroles
- Allumettes
- Briquets etc...

La liste ci-dessus n'est que exemplative. Il y aurait lieu d'en modifier le détail de façon à se conformer aux goûts de notre clientèle, compte tenu aussi des possibilités qui seront à notre disposition.

6) Le contrôle de la vente.

La vente sera organisée de manière à permettre un contrôle aisé. Les billets seront distribués par séries spécifiques aux aires géographiques déterminées : Exemple, KIGALI (n° 0001 à 10.000).

KIBUNGO (n° 10.000 à 20.000) etc...

Ainsi l'on sera que telle ou telle souche provient de la série des numéros distribués dans telle préfecture.

Si d'aventure, les billets sont épuisés dans une région alors que dans une autre ils ne sont pas rapidement vendus, on pourra effectuer un report de tel nombre de billets dans la région qui en a le plus besoin. Cet acte de virement sera consigné dans les registres de vente de la tombola. Le calcul des billets vendus se fera par souches. Tout billet dont la souche n'aura pas son volant sera considéré comme vendu.

7) Dépenses (moins l'achat des lots).

Les principales dépenses à effectuer sont nécessitées par :

- Les voyages pour la distribution des billets, des tracts et affiches de publicité.
- Les voyages de contrôle
- Les voyages pour remassager des souches et de l'argent
- Divers (rémunérer des vendeurs)
- Impression des billets et Apprêt des panneaux de publicité

Ces dépenses seront couvertes avec à peu près 1.000.000 de francs.

8) Publicité.

Si nous voulons que la Tombola réussisse, surtout du côté des masses populaires dans nos campagnes, nous devons procéder à l'organisation d'une publicité rationnelle, suivie et intense. Elle pourra se faire par l'intermédiaire de Radio-Rwanda dans les émissions du Ministère de la Jeunesse et dans les journaux parlés (français et kinyarwanda).

Les journaux et périodiques paraissant au Rwanda nous serviront également pour la publicité. (Invaho, Kinyamateka, la relève, le Coopérateur TRAFIPRO, Chez qui ?, Rwanda Carrefour d'Afrique etc...).

Les affiches et panneaux publicitaires seront placés dans les places les plus fréquentées (Centres urbains, centres de négoce, Bureaux Communaux etc...). Le Conseil d'Administration étudiera les modalités de publicités comme il étudiera tous les autres détails de ce projet.

9) Modalités de tirage.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer quel mode de tirage adopter ainsi que la date où le tirage aura lieu. Le tirage aura lieu où sera installé le siège du Conseil d'Administration.

Nous pouvons cependant présenter ici 3 modes de tirage avec leurs inconvénients et leurs avantages.

a) Tirage par souches.

- Il faut dans ce cas réunir toutes les souches en un sac ou un paquet et faire appel à un aveugle, un petit enfant ou une personne tirée au hasard dans le public. Il retire une seule souche du paquet, le passe à une autre personne qui lit les numéros qui y figurent. Cette lecture se fait par haut parleur afin que tout un chacun présent puisse écouter à son aise. Après lecture, la souche est passée à 2 secrétaires pour que les numéros gagnants puissent être consignés sur un registre réservé à cet effet.

- Le Président du Conseil d'Administration vérifie l'authenticité de chaque numéro gagnant et proclame le prix attribué à ce numéro.

- Inconvénient :

Cette méthode présente l'inconvénient majeur que le tireur de souches peut ramasser 2 ou 3 souches à la fois à cause du faible poids de celle-ci et parce qu'elles se collent ensemble lors de leur mise en sac ou en paquet.

b) Le tirage par boules numérotées.

- Cette méthode consiste à envelopper les doubles des numéros choisis pour la Tombola, de les enfermer dans des boules transparentes. La personne qui tire la boule lit le numéro à haute voix. Le numéro est inscrit comme pour la méthode précédente.

- Les boules numérotées peuvent contenir les chiffres de 0 à 9. Alors on dispose autant de personnes à côté des sacs et chacun tire à tour de rôle une boule. Les chiffres tirés sont inscrits jusqu'à ce qu'ils forment un des numéros de la Tombola. Le numéro ainsi formé est gagnant. On l'inscrit aux registres et il est déclaré publiquement gagnant du lot qu'on cite.

- Inconvénient :

Ce système présente l'inconvénient suivant : on risque lors du tirage des chiffres de former un numéro non vendu. Le lot attribué à ce numéro reste ainsi sur le compte de l'organisateur, surtout s'il s'agit d'un gros lot. Cela crée une méfiance chez la clientèle qui suspecte de vol les organisateurs de la Tombola.

Le 2ème inconvénient non moins sérieux est qu'avec ce système, il est possible de tirer un même numéro, une, deux, trois fois. Le détenteur de ce numéro accaparant, pour lui seul, plusieurs lots qui reviendraient normalement à plusieurs autres participants.

Le 3ème inconvénient, enfin, est que ce système de tirage peut durer plusieurs jours.

c) Le tirage par cartons numérotés.

- Cette méthode consiste à prendre autant de cartons qu'il y a de billets en circulation. Sur chaque petit carton on met un numéro correspondant à chaque billet.

On met tous les cartons dans un sac et on tire les numéros.
La procédure est la même comme pour le premier cas.

- Inconvénient :

Tous les billets en circulation n'étant pas tous vendus, on risque lors du tirage de tirer des numéros correspondant aux billets non vendus, d'où peut venir méfiance du public et échec pour les tombolas suivantes.

Des trois méthodes proposées, celle qui semble présenter le moins d'inconvénients est la première méthode et c'est elle que nous devrions adopter.

E° DISTRIBUTION DES LOTS.

Après le tirage, les numéros gagnants seront consignés dans les registres réservés à la Tombola au Ministère de la Jeunesse. Ces numéros gagnants seront ensuite affichés dans les lieux publics où les affiches publicitaires auront été précédemment apposées. Après la publication des listes des numéros gagnants, aura lieu la répartition des lots par préfecture. Le Conseil d'Administration distribuera ces lots suivant leur répartition. Les lots seront confiés au comité préfectoral pour la Tombola; qui se chargera de convoquer les possesseurs des numéros gagnants pour venir chercher les lots au chef lieu de préfecture.

- La tombola est prévue cette année dans la 2ème partie de l'exercice (Juin - Juillet - Août ...)

Tel est en gros, le plan de travail à suivre pour l'organisation d'une Tombola. Il appartiendra au Conseil d'Administration d'en étudier le détail pour des modifications, des ajoutes et autres propositions nécessaires pour la réussite de cette Tombola Nationale.

NKULIKIYINKA Jean Baptiste.-

